

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①① N° de publication :  
(A utiliser que pour  
le classement et les  
commandes de reproduction.)

2.091.718

②① N° d'enregistrement national :  
(A utiliser pour les paiements d'annuités,  
les demandes de copies officielles et toutes  
autres correspondances avec l'I.N.P.I.)

71.17898

①⑧ CERTIFICAT D'UTILITÉ

PREMIÈRE ET UNIQUE  
PUBLICATION

②② Date de dépôt..... 18 mai 1971, à 13 h 47 mn.  
Date de la décision de délivrance ..... 20 décembre 1971.  
Publication de la délivrance..... B.O.P.I. — «Listes» n. 2 du 14-1-1972.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.).. B 62 j 11/00.

⑦① Déposant : CAMPAGNOLO Tullio, résidant en Italie.

⑦④ Mandataire : Cabinet J. Bonnet-Thirion, L. Robida & G. Foldès.

⑤④ Pompe de gonflage de chambre à air, notamment pour bicyclette.

⑦② Invention de :

③③ ③② ③① Priorité conventionnelle : *Demande de brevet déposée en Italie le 23 mai 1970,  
n. 25.045 A/70 au nom du demandeur.*

La présente invention concerne une pompe de bicyclette munie d'un corps terminal permettant de l'appuyer au cadre de la bicyclette et servant au gonflage, ce corps terminal étant adapté à faciliter l'utilisation et la manipulation de la pompe.

5 On sait que, normalement, les pompes de bicyclette sont portées sur le tube arrière du cadre de la bicyclette et qu'on les insère par le fond, qui porte le trou du tube de raccord à la valve de chambre à air, et par la tête où se trouve emmagasiné le tube de raccord, dans des supports de fixation appropriés situés l'  
10 un de l'autre à une distance permettant de comprimer légèrement le ressort interposé entre les deux parties de la pompe quand celle-ci est en position de transport.

On connaît également les tentatives faites en vue d'améliorer ce dispositif rudimentaire par l'application de raccords d'extré-  
15 mité adaptés à s'appuyer contre le fond du cadre de la bicyclette afin d'éliminer un de ces deux supports de fixation, et de remplacer le tube de raccord classique, pour l'opération de gonflage. Jusqu'à ce jour, ces raccords ont été constitués par des dispositifs distincts de la pompe, et dont les caractéristiques de construction et de fonctionnement ne sont pas entièrement satisfaisantes.  
20

A l'encontre des dispositifs connus, la pompe que propose la présente invention est caractérisée par le fait qu'elle se termine à son extrémité de distribution d'air par un corps de forme  
25 amenuisée, qui se substitue au fond percé classique, et qui comporte un appendice transversal présentant latéralement un trou de gonflage muni d'une garniture déformable pour entrer en prise avec une valve de chambre à air, ledit appendice étant de forme adaptée à s'appliquer parfaitement aux tubes arrière et avant du cadre de  
30 la bicyclette, dans leur zone de jonction.

Les objets, caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront par ailleurs de la description que l'on va en donner, ci-après, portant sur un mode de réalisation choisi à titre d'exemple et représenté aux dessins annexés, dont :

35 la figure 1 montre une pompe selon l'invention montée sur un cadre de bicyclette en position de transport ;

la figure 2 représente, à plus grande échelle, l'extrémité de cette pompe en position de transport sur le cadre ;

la figure 3 représente une vue de cette extrémité suivant la  
40 flèche III de la figure 2 ;

La figure 4 est une vue de l'extrémité de la pompe, en coupe axiale, prise perpendiculairement à l'axe de l'appendice du corps terminal ;

la figure 5 est une vue semblable à celle de la figure 3 avec partie en coupe.

Ainsi qu'il ressort du dessin, la pompe réalisée suivant l'invention comporte un cylindre de pompe 1 dans lequel coulisse un piston, non représenté, commandé par un second cylindre 2 formant poignée de tête. Un ressort 3 est disposé de manière connue entre les cylindres 1 et 2, télescopiquement accouplés.

L'extrémité de distribution d'air de la pompe est représentée en détail sur les dessins ; elle comprend, à la place du fond normal à trou central taraudé, un corps amenuisé 4, de forme conique dans l'exemple représenté, fixé au cylindre 1 au moyen d'un élément 5 en saillie, collé à l'intérieur du cylindre 1, de manière à renforcer celui-ci, un collier ou bague 6 étant disposé à l'extérieur (figure 4). Le corps 4 est fabriqué d'un seul tenant avec un appendice transversal 7 disposé d'un côté en position dissymétrique, qui ressort, en particulier, sur la vue de la figure 4. L'appendice 7 est creux et communique avec le cylindre 1 par l'intérieur du corps 4. Il comporte, en outre, sur un côté un trou 8 intérieurement protégé par une garniture déformable 9 en caoutchouc ou autre. Le trou et la garniture permettent d'appliquer la pompe à une valve de chambre à air de bicyclette en vue du gonflage. L'appendice 7 présente une forme extérieure concave, de révolution, engendrée par un arc de cercle, et se trouve ainsi parfaitement adapté à épouser les surfaces des tubes arrière et avant du cadre de bicyclette dans leur zone de jonction, c'est-à-dire dans la partie de cadre qui porte le pédalier, ainsi qu'il ressort clairement des dessins. Un élément 10, en forme de plaquette, fixé sur un de ces deux tubes et agissant sur l'extrémité de tête ou cylindre 2 de la pompe, est adapté à en comprimer légèrement le ressort 3, et à la maintenir en toute sécurité ancrée à la bicyclette.

La pompe que l'on vient de décrire est simple, robuste d'un fonctionnement sûr, et d'une manipulation aisée. Elle est d'un usage très pratique, aussi bien en ce qui concerne les opérations de montage et de démontage que celles de gonflage. En outre, elle présente une forme extérieure fonctionnelle d'aspect plaisant, dépourvue d'éléments saillants qui risquent de constituer des points d'accrochage, et offrant à la vue un ensemble compact et continu.

Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et représenté, celui-ci n'ayant été donné qu'à titre d'exemple.

REVENDICATIONS

1. Pompe, notamment pour bicyclette, caractérisée par le fait qu'elle se termine, à son extrémité de distribution d'air, par un corps amenuisé qui remplace le fond classique perforé et qui comporte un appendice transversal présentant latéralement un trou de gonflage muni d'une garniture déformable pour entrer en prise avec une valve de chambre à air, ledit appendice ayant une forme adaptée à s'appuyer sur les tubes arrière et avant d'un cadre de bicyclette dans leur zone de jonction.

2. Pompe suivant la revendication 1 dont ledit corps est fixé à ladite extrémité au moyen d'une saillie interne appliquée par collage, avec une bague extérieure de renfort.

3. Pompe suivant la revendication 1 ou 2 associée à un élément, par exemple, en forme de plaquette, adapté à attaquer l'extrémité opposée de la pompe et à la maintenir fermement sur un cadre de bicyclette quand l'appendice s'appuie sur les tubes, ledit élément en forme de plaquette étant monté sur le tube avant ou arrière du cadre.

71 17898

17. 17898

2091710

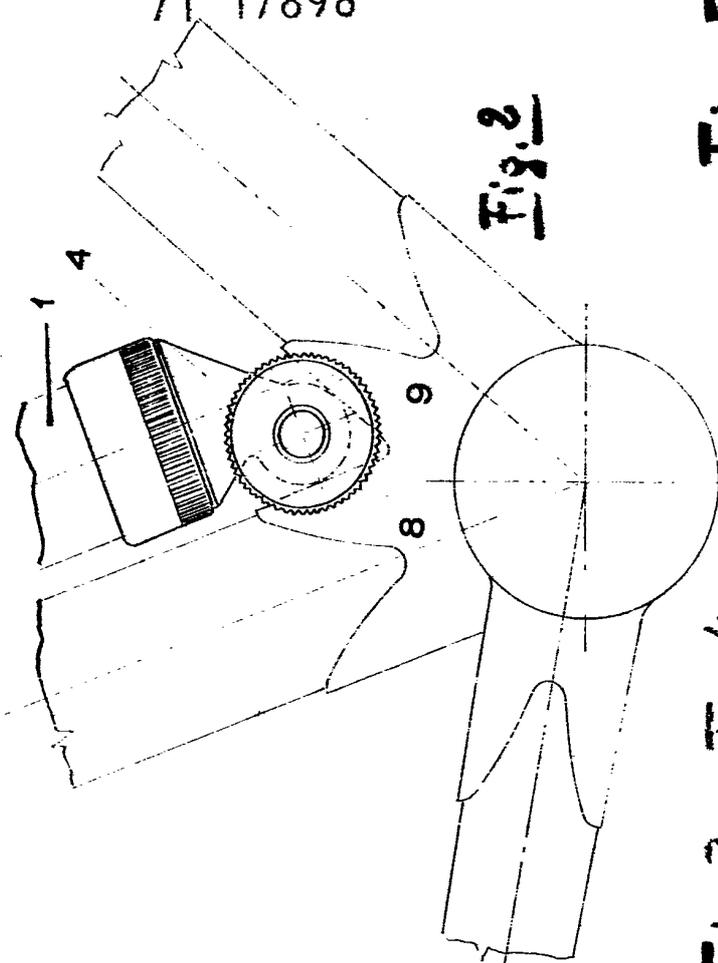


Fig. 2

Fig. 3

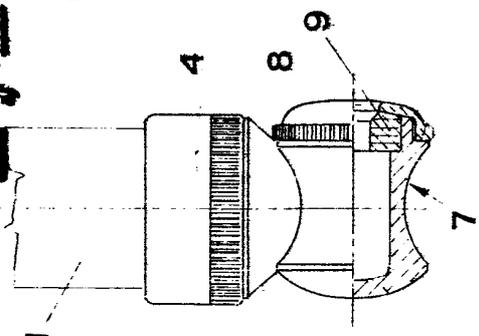


Fig. 4

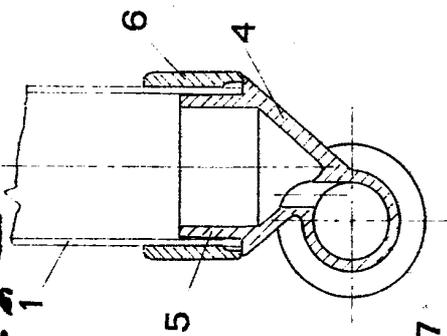


Fig. 5

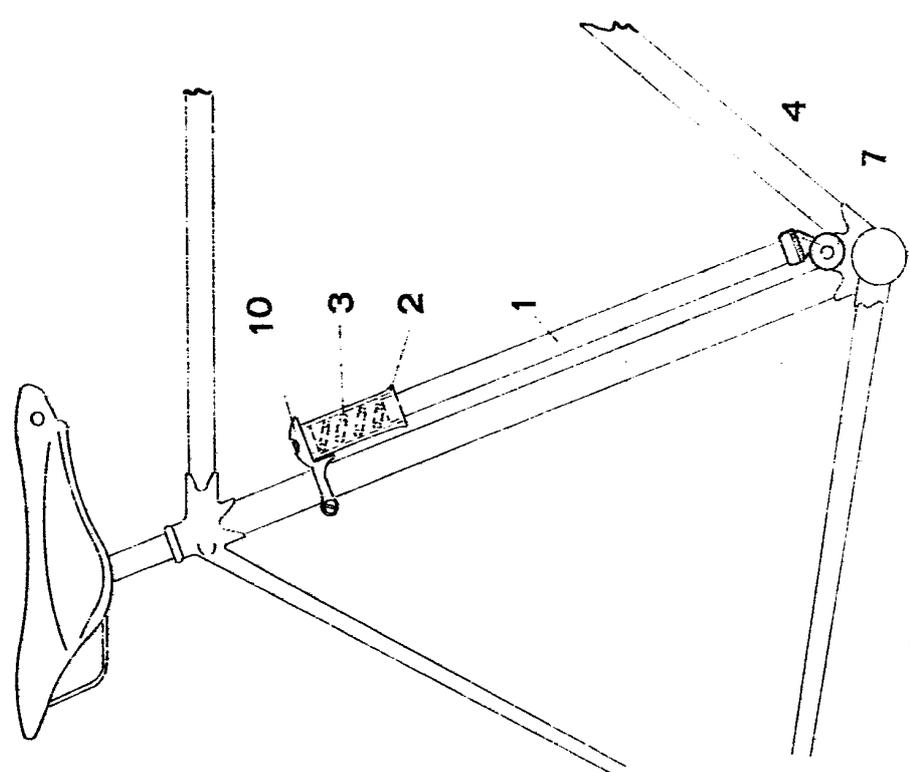
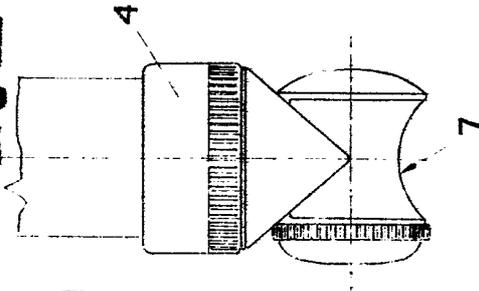


Fig. 1

BAD ORIGINAL